



Compte rendu des délibérations du conseil municipal du Lundi 06 janvier 2020 à 19 heures

L'an deux mille dix-neuf et le six janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Marianne ARRIGO, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Paula SERRANO, Stanislas THIRY, Bernadette FERRAILOLO, Jacques LLORCA, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS, Fabrice CLASTRE.

Etaient absents excusés avec procuration :

Yolande PUGLISI a donné procuration à Jacques ADGE
Nathalie CHAUVET a donné procuration à Pierre CAZENOVE
Delphine REXOVICE a donné procuration à Danièle NESPOULOUS

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Gilles FOUGA, Sylvie BERTHOMIEU

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00

I/ Sonia REBOUL est élue secrétaire de séance à l'unanimité

II/ Décision du Maire

N° 2019-29 - Il s'agit de contracter un emprunt auprès de la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel du Languedoc pour un montant de 500 000 euros.

III/ Enumération des points de l'ordre du jour de la séance.

- 1°) FINANCES PUBLIQUES – Vote du Budget Primitif 2020.
- 2°) VOIRIE – Intégration dans le domaine public routier du Chemin du Giradou
- 3°) VOIRIE – Intégration dans le domaine public routier du Chemin du Cous

RAPPORT N° 1 : FINANCES PUBLIQUES – Vote du Budget Primitif 2020

Rapporteur Ghislain NATTA :

Il s'agit d'adopter le Budget Primitif 2020 du Budget Principal pour un montant de 8 695 053.00 euros

ADOPTE LA MAJORITE

RAPPORT N° 2 : VOIRIE – Chemin du Giradou – intégration dans le domaine public routier

Rapporteur Serge CUCULIERE:

Il s'agit d'intégrer dans le domaine public routier de la commune une partie des parcelles du chemin du Giradou

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°3 : VOIRIE – Chemin du Cous – Intégration dans le domaine public routier

Rapporteur Serge CUCULIERE :

Il s'agit d'intégrer dans le domaine public routier de la commune une partie des parcelles du chemin du Cous

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 21H30